

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2025

Présents : Mmes : PEREIRA S., CECCHINI C. ; BELLON S. ; MENSE M. ; VANEL M. ;

Messieurs : MASSEL A. ; BLANC P. ; POUCEL A. EVEN P. ;

Absents excusés : FELLON F. ;

Absents : POIMBOEUF J. ; CORNAND JB ; CASTANO C. ; HENAREJOS F. ;

Procuration :

Ouverture de séance 19H00

Nomination du secrétaire de séance : CECCHINI Christine

Approbation du compte rendu de la séance du 14 avril 2025

Madame la Maire donne lecture des décisions du Maire qui ont été prises dans le cadre de ses compétences :

DEC-2025-004 Sollicitation des amendes de polices 2025 sur le projet parking cimetière du village et chemin de la bruyère

A l'ordre du jour

1°) Délibération N°D-2025-05-01 Fonds de concours 2025 CCPAL

Madame le Maire explique la Communauté de Commune du Pays Apt Luberon dans séance du 15 mai 2025 à renouveler le Fonds de Concours pour les Communes adhérentes et a modifié le règlement.

Cette année Villars peut prétendre à une aide de 16.565 €

Ces Fonds pourraient être répartis de la façon suivante :

Travaux de voirie (reprise montée des pins et route des Eymieux : 21.626 € HT en dépense et 10.813,00 € Fonds de concours en recette

Rénovation éclairage des classes maternelles et élémentaires : 9.464,09 € HT en dépense et 4.732,04€ de Fonds de Concours en recette

Fourniture et pose de projecteur pour mise en valeur de l'église : 2.011,65 € HT en dépenses et 1.005,82 € de Fonds de concours en recette

Soit 16.550, 86 € de Fonds de concours sollicité

Vote à l'unanimité

2°) Délibération N° D-2025-05-02 Appel Fonds d'aide aux jeunes (FAJ)

Madame la Maire rappelle la délibération en date du 7 août 2023 par laquelle une participation de 200€ avait été allouée pour le Fonds d'Aide aux jeunes. En date du 07 MAI 2025 le Conseil Départemental de Vaucluse nous sollicite à nouveau pour participer à ce dispositif d'action sociale en faveur du département de Vaucluse. La participation demandée est un forfait de 200 € pour les Communes de moins de 2.000 habitants.

A l'unanimité le conseil décide de verser les 200 €

3°) Délibération N° D-2025-05-03

En 2024 la Commune a perçu la somme de 15.331,00 € correspondant aux aménités rurales et a reversé 20 % au parc du Luberon.

Le PNRL nous a transmis un courrier en date du 31 MARS 2025 pour demander aux communes qui ont perçu ces aménités rurales un reversement de 20 % du montant qui nous sera attribué.

Cette somme servirait à financer des actions dans les domaines suivants :

Education et sensibilisation à l'environnement

Projet de conservation du patrimoine culturel et naturel

Innovation et adaptation au changement climatique

Cette réversion n'a pas un caractère obligatoire.

Actuellement le montant pour 2025 n'est pas connu.

Le Conseil Municipal décide donc d'ajourner ce point et d'en rediscuter lorsque le montant de la subvention nous sera communiqué

4°) Délibération N° D-2025-05-04 Approbation projet Atlas Biodiversité et demande subvention Fonds Vert

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Pierre EVEN, adjoint au Maire pour présenter le projet « Atlas de la Biodiversité Communale » (ABC).

Il s'agit d'engager une démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), outil de connaissance et de sensibilisation permettant d'identifier les enjeux de biodiversité à l'échelle communale, de valoriser le patrimoine naturel et de mieux intégrer la biodiversité dans les politiques d'aménagement du territoire.

Cette démarche sera conduite en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Luberon et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) Provence, qui accompagneront la commune dans la réalisation de l'ABC, depuis les inventaires naturalistes jusqu'à la restitution auprès des habitants.

Le montant total de ce projet s'élève à 32.876,00€.

Madame le Maire prend la parole et explique qu'afin de mener à bien ce projet il y a lieu de demander au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière auprès de l'Etat et l'Office français de la biodiversité au titre du Fond vert

Montant Prévisionnel des Travaux : 32.876,00€ HT

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
ETAT (Fonds Vert) 80 %	26.300,80 €
AUTOFINANCEMENT 20 %	6.575,20 €
TOTAL HT	32.876,00 €

Le Conseil par 8 voix pour et 1 abstention décide d'approuver le projet de solliciter le Fonds vert

5°) Délibération N° D-2025-05-05 Avis sur la centrale de Provence exploitée par GazlEnergie Génération

Rapporteur EVEN Pierre

1 GazEnergie –

Lecture partielle de la lettre

Il s'agit de la centrale de Provence située sur les communes de Gardanne et de Meyreuil. La société GazEnergie doit régulariser son autorisation d'exploitation suite à la décision du conseil d'état du 27 mars 2023. Les conseils municipaux des communes concernées sont appelés à se prononcer sur cette autorisation.

Celle-ci, ancienne centrale électrique, utilisait le charbon de la mine Gardanne. Elle a été reconvertie à la biomasse.

Les besoins sont estimés à 450000 tonnes dont 240000 tonnes de bois forestier local. Le reste est importé.

Nos Forêts contribuent à la lutte contre le changement climatique en stockant du carbone mais elles sont aussi fragilisées par le réchauffement du climat.

Les arbres captent le CO² en 50 ou 60 ans et sont brûlés en 5 minutes dans la centrale ce qui augmente le CO² dans l'atmosphère plus vite que ce que les arbres peuvent capter. Alors qu'il y a urgence à capter du CO²

La centrale a un rendement de 12,98% en 2021 ; 23% en 2022 (chiffre de GazEnergie)

7 Arbres sur 10 partent en fumée inutilement. Alors que le rendement d'une chaufferie collective au bois peut atteindre 90%.

En complément la papèterie de Tarascon utilise 1,2 million de tonnes de bois et elle ne réussit plus à s'approvisionner localement.

Par 8 voix contre et 1 abstention le conseil émet un avis défavorable

Questions diverses

Madame le Maire donne lecture d'un courrier reçu d'un administré concernant les places de stationnements dans la rue Paul Guigou.

Le conseil décide de remarquer les places de stationnement le long de l'église afin d'éviter le stationnement anarchique des véhicules.

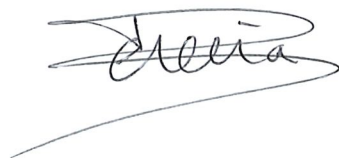
Suite aux doléances d'un administré concernant le bruit au city stade et à sa demande de fermer le stade le week-end, l'ensemble du Conseil n'est pas d'accord pour sa fermeture le week-end.

Si les nuisances persistent, Madame le Maire appellera la gendarmerie afin qu'elle effectue des rondes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30

Vu pour être affiché le 05 juin 2025

Madame le Maire :
Sylvie PEREIRA



Le secrétaire de séance :
CECCHINI Christine

